

Luxembourg, le 24 juillet 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Santé :

« Le Service audiophonologique, faisant partie de la Direction de la Santé, est chargé, entre autres, de la prévention, du dépistage et de la prise en charge des troubles de l'audition.

En cas de perte auditive, il est nécessaire d'obtenir un rendez-vous auprès du service précité afin de pouvoir demander un remboursement pour un appareil auditif auprès de la Caisse Nationale de Santé.

Or, il nous revient que la prise en charge des patients souffrant de troubles auditifs peut prendre quelques mois.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Santé :

- *De quelle façon le Service audiophonologique est-il organisé ?
Quel est l'effectif de ce service ?*
- *Monsieur le Ministre peut-il indiquer combien de personnes ont fait une demande pour un appareil auditif au cours des dernières années ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre dispose-t-il de statistiques sur la durée moyenne d'attente? Est-ce qu'il y a eu des réclamations au sujet de cette durée ?*
- *Monsieur le Ministre entend-il, le cas échéant, prendre des mesures afin de raccourcir ce délai d'attente ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Carole HARTMANN
Députée

André BAULER
Député